EN SAVOIR PLUS SUR

LES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS



La phase la plus importante dans la construction d'une filière de commerce équitable, est le regroupement des producteurs.

Eléments de contexte

Pourquoi se regrouper ?

Les producteurs, que ce soit dans le commerce conventionnel ou équitable, sont rarement les fournisseurs directs des centrales d'importation des pays riches. Souvent, les « petits » producteurs, seuls, n'ont pas les capacités d'exporter. Leur capacité de production est souvent faible. Le regroupement des producteurs en organisation est un critère impératif du commerce équitable.

Cette dynamique de regroupement est à la fois une volonté et une nécessité : les producteurs ont rapidement vu l'intérêt de se regrouper et de construire des organisations professionnelles pouvant à la fois être de véritables acteurs sur des marchés commerciaux et pouvant répondre aux critères de qualité et de contrôle exigés par les consommateurs.

Les producteurs se regroupent donc :

- **en organisations de 1er niveau** qui ont généralement pour vocation d'améliorer l'activité de « production ».
- **en organisations de 2ème niveau** (regroupement de groupements de producteurs) pour assumer des fonctions commerciales et de marketing.

Remarque : pour les plus petites organisations (notamment en artisanat), les groupements de producteurs peuvent assurer aussi la partie commerciale.

Il s'agit aussi de renforcer les compétences des producteurs et de former des responsables qui seront en capacité de défendre les intérêts des producteurs et de leur trouver des débouchés au niveau local comme international.

Le mythe de la coopérative

« Les producteurs du commerce équitable sont rassemblés en coopérative » : voilà un raccourci que l'on entend souvent à propos des OP par les Organisations de Commerce Equitable (OCE) du Nord. Emblématique pendant longtemps des idéaux de participation au commerce équitable, le statut de coopérative n'est toutefois pas la règle pour toutes les organisations de producteurs :

- Ce que l'on entend en France ou en Europe par coopérative n'est pas forcément la même chose que ce que l'on entend par coopérative en Afrique de l'Ouest ou en Amérique Latine ! Une coopérative peut aussi avoir une forme d'organisation plus informelle que ce que prévoient les statuts en France par exemple.
- De plus, la coopérative n'est pas forcément l'organisation la mieux adaptée aux besoins et contextes locaux. Des méthodes de participation différentes de celles que nous connaissons en Europe peuvent exister.
- Enfin et surtout, les partenaires du Sud ne sont pas tous organisés sous forme coopérative. Les OCE ne sélectionnent pas leurs partenaires en fonction de la forme ou du statut juridique mais en fonction du caractère collectif et regroupé de l'organisation. De fait, il existe une multitude de formes d'organisation.

La coopérative

C'est une forme de société fondée sur le principe de la coopération. Elle a pour objectif de servir au mieux les intérêts économiques de ses participants (sociétaires ou adhérents). Pour les prises de décision, elle repose sur le principe démocratique « une personne = une voix ». Les salariés et les membres-usagers sont ainsi tous égaux en droit.

Ainsi, il vaut mieux parler de « groupements de producteurs », ou « d'organisations de producteurs », pour désigner les partenaires au Sud. Qu'il s'agisse d'organisations de 1er ou de 2ème niveau, les organisations de producteurs peuvent prendre des formes très variées. Par exemple :

- Groupes informels
- Coopératives, associations
- Fédérations/unions de communautés, d'associations et coopératives
- Organisations de marketing / commerciales
- Groupement d'Intérêt Economique (GIE)
- Petites entreprises personnelles et familiales
- Entreprises de taille plus importante : comme les plantations de thé par exemple
- Organisations employant des personnes handicapées
- Fondations, entités sociales ou religieuses
- Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Le plus souvent, les organisations de 1er niveau seront des coopératives, des petites entreprises personnelles ou des organisations employant des personnes handicapées. Les organisations de 2ème niveau (ou organisations « faîtières ») seront plus généralement des fédérations, des organisations de marketing ou des fondations, des ONG, des entités sociales ou religieuses.

Les organisations de 1er et 2ème niveau sont des organisations de commerce équitable. Elles s'engagent sur les principes du commerce équitable.

Les rôles et fonctions des Organisations de Producteurs (OP)

Les rôles et fonctions des organisations de 1er niveau

Les missions principales des OP (organisations de producteurs) peuvent donc être :

• **Le soutien et le renforcement des producteurs et groupements de producteurs :** conseils, formations, mise en réseau, etc.

• **L'exportation :** recherches de débouchés, négociation des prix, marketing, contrôle qualité, formalités administratives et douanières, etc. Sans cette activité, certains groupes vendraient exclusivement aux intermédiaires locaux, sans possibilité de négocier les prix.

• **Le financement des projets sociaux collectifs** (dans le domaine éducatif ou sanitaire) à destination des producteurs et de leur communauté.

• **Le développement de nouvelles capacités de production** (matériel de stockage, outils, transformation des productions,...).

Les rôles et fonctions des organisations de 2ème niveau

Après la production, de nombreuses étapes restent à effectuer avant l'exportation des produits :

• la vérification de la qualité et de la quantité afin de répondre à la commande,

• les formalités administratives liées à l'exportation,

• l'organisation du transport de la marchandise,

• les négociations liées à la relation commerciale...

La transformation et l'emballage sont des étapes qui peuvent être réalisées entièrement ou en partie dans le pays producteur.

Ces organisations permettent donc de rassembler les compétences nécessaires à la commercialisation des produits au sein d'une même structure, pour une meilleure répartition de la valeur ajoutée entre les membres et pour être plus à même de faire face aux problématiques logistiques et commerciales.
Sans une organisation fédératrice dotée de moyens importants, l'activité de transformation des produits, par exemple, ne pourrait pas être prise en charge. Or cette activité au niveau local est aussi une garantie de développement. Elle est créatrice d'emplois et de richesses dans le pays.

L'exportation

Il s'agit pour un producteur ou toute autre structure possédant un bien, de vendre celui-ci à l'extérieur des frontières de son pays. Le « vendeur » doit donc tout d'abord être habilité à réaliser cette vente : être un agent économique reconnu et officiel, pouvant facturer, recevoir un paiement sur un compte bancaire ; avoir un permis d'exportation et produire les documents nécessaires à l'exportation (certificat d'origine, certains documents spécifiques liés aux normes...). L'acte d'exportation est soumis à une procédure spécifique liée au droit national (paiement de taxes internes...) et international (normes, lois commerciales...)

L'implication des O.P. dans le commerce équitable

Les organisations de producteurs du Sud qui sont les interlocuteurs directs des OCE au Nord, connaissent la notion de commerce équitable et ses enjeux. Ces organisations ont choisi de travailler dans la filière équitable. Ils savent ce que le commerce équitable peut apporter, quelles sont ses valeurs et ce contre quoi il lutte. Pour certains partenariats, qui dépassent largement les cadres commerciaux, les organisations de producteurs et d'artisans sont pleinement impliqués dans des revendications de plaidoyer, sont membres des plateformes internationales de revendication d'un commerce international plus juste, sensibilisent au commerce équitable dans leurs propres sociétés, etc.
Cependant, toutes les organisations de producteurs ne font pas forcément du commerce équitable leur unique cheval de bataille. Le commerce équitable ne peut être qu'un des divers outils de développement dont les organisations d'appui aux paysans ou artisans font usage.

Le Conseil Général de la Tribu Satéré Mawé (CGTSM) au Brésil

Le CGTSM, qui représente entre autres les producteurs de guarana impliqués dans le commerce équitable en Amazonie brésilienne, et le réseau Artisans du Monde, qui vend dans ses magasin du soda à base de guaran : le guaranito; ne se connaissaient pas vraiment. En effet, la centrale d'achat Solidar'Monde ne s'approvisionne pas directement auprès du CGTSM au Brésil, mais auprès d'un autre importateur européen de commerce équitable : CTM-Altromercato en Italie. Le CGTSM quant à lui, ne vend sa production qu'à deux importateurs de commerce équitable : CTM en Italie et Guayapi en France.

En 2008, la Fédération Artisans du Monde entreprend la création d'un outil pédagogique basé sur un film « Les défis du guarana » pour dénoncer les pratiques des multinationales en Amazonie et présenter l'alternative du commerce équitable à partir de la filière du guarana et l'organisation du CGTSM.

L'étude de filière et le tournage au Brésil sont l'occasion pour le CGTSM de mieux connaître le travail d'Artisans du Monde. De nombreuses rencontres et échanges permettent aux structures de collaborer dans la conception de cet outil, en lien avec les deux importateurs européens.



© FADM / Lise Trégloze

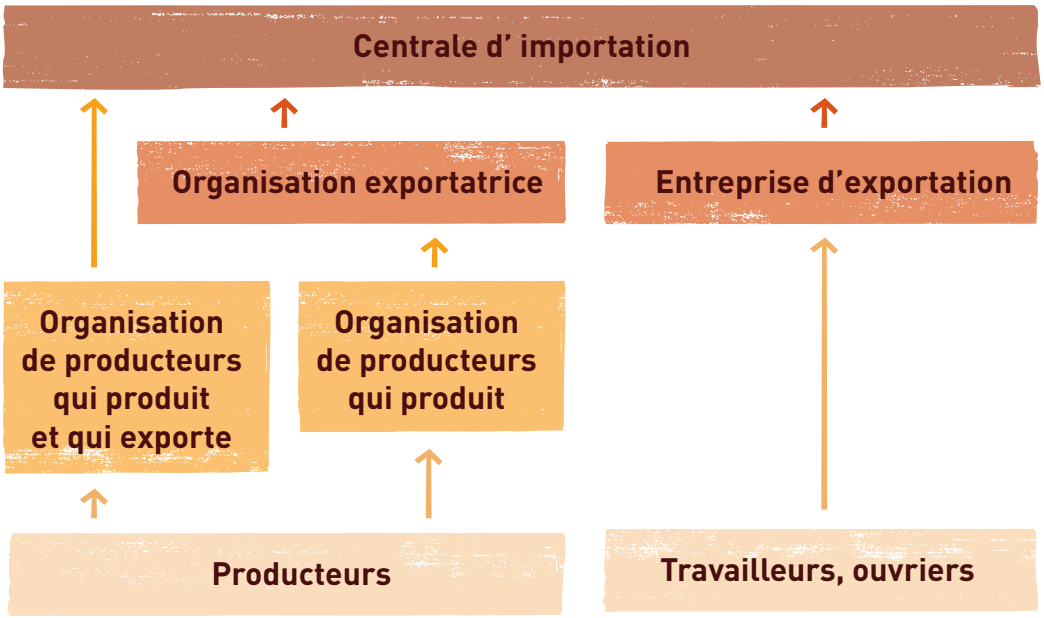
Producteur de guarana de la tribu Satéré Mawé en Amazonie brésilienne.

Un an après les premières prises de contact, la Fédération Artisans du Monde a invité des représentants des Satéré Mawé à participer au Forum Social Mondial 2009 à Belem en Amazonie afin de plaider ensemble pour un commerce équitable en faveur du respect des droits des populations indiennes.

Concevoir un outil pédagogique et participer ensemble au Forum Social Mondial auront été les bases d'un partenariat renforcé, qui a donné lieu dans le réseau Artisans du Monde en 2010, à une campagne sur la défense et la mise en oeuvre des droits des peuples amérindien.

Les différentes formes d'organisation

Il peut y avoir un ou plusieurs niveaux d'organisation des producteurs. Ces organisations de producteurs sont parfois en relation avec la centrale d'achat au Nord, et prennent donc en charge l'exportation, mais parfois d'autres organisations interviennent entre les organisations de producteurs et la centrale d'importation.



Des organisations productrices et exportatrices

L'organisation de producteurs est en général le premier intermédiaire entre les producteurs et les centrales d'importation au sein des filières équitables. En général, elle gère la production. Elle permet la mise en relation des producteurs, leur concertation, la mise en commun de leur production, la gestion des commandes, et parfois même la mise en commun des outils de production.

El Ceibo, Bolivie

L'organisation de producteurs est un modèle de démocratie ! C'est un groupement de 49 coopératives de producteurs entièrement gérée par eux-mêmes. En plus d'avoir monté un programme de recherche et conseil sur les méthode culturales, et particulièrement l'agro-écologie, l'organisation El Ceibo collecte le cacao directement à la sortie de la parcelle. Ensuite, elle transforme le cacao et le vend localement puis à l'exportation dans les filières de commerce équitable. Les choix stratégiques sont pris par les producteurs eux-mêmes lors de leurs 3 assemblées générales annuelles.



© FADM / David Erhart

Producteur de cacao de l'organisation El Ceibo.

Les salariés d'El Ceibo sont des producteurs et enfants de producteurs, formés. Cette dynamique induit que l'intérêt des producteurs est logiquement protégé.

Des organisations exportatrices gérées par les producteurs

L'organisation de producteurs de 1er niveau peut ne pas se charger de la commercialisation. Elle fait alors appel à une autre organisation habilitée à exporter.
Les structures d'exportation peuvent être liées à une unique organisation de producteurs ou bien regrouper les productions de plusieurs organisations de producteurs de 1er niveau.
Un nombre plus important de producteurs est concerné à ce stade, et cette mise en réseau permet d'apporter un soutien supplémentaire à travers le partage d'expériences, la formation, le conseil...
C'est aussi là que se déroule parfois une étape de transformation, grâce à l'achat commun d'un outil, ou grâce à la sous-traitance d'une entreprise de transformation gérée directement par l'organisation exportatrice. Les structures d'exportation ont pour rôle de commercialiser les produits. Sachant que l'exportation n'est pas toujours le seul débouché, et qu'une partie de la production peut être vendue localement. De même, toutes les exportations ne se font pas toujours dans les filières de commerce équitable, et ces structures vendent parfois une part des produits à des acteurs conventionnels.
La commercialisation n'est en général pas le seul rôle de ces organisations, elles apportent de nombreuses formes de soutien aux producteurs : la mise en réseau des producteurs, leur formation à de nouvelles techniques, comme à des modes de production biologique par exemple. Elles sont parfois spécialisées dans le marketing, et se chargent donc de la promotion des produits et de la recherche de nouveaux produits plus adaptés aux marchés des pays du Nord.

Soppexcca : une union de coopératives, dont le rôle est la commercialisation du café au Nicaragua

Soppexcca est une union de coopératives. Chacun des 650 producteurs de café du Nicaragua est membre d'une des 15 coopératives de producteurs. Soppexcca est gérée par quelques producteurs de chaque coopérative, mandatés pour y représenter les autres. Les coopératives versent à leur tour une cotisation à Soppexcca. Le regroupement en organisation de producteurs a permis la mise en commun de leurs moyens et d'employer 13 salariés pour les tâches administratives et techniques liées à l'exportation du café. Ils accompagnent et conseillent les producteurs pour les prises de décisions, mais n'ont pas le droit de vote lors des assemblées générales.


© FADM / Anaïs Hubert

Productrice de cafe appartenant à la Soppexcca

Soppexcca commercialise 60% de la production de café dans les filières de commerce équitable, et les 40% restant sont vendus dans les filières conventionnelles, au prix du cours mondial du café.

650 familles de producteurs de café → **15 coopératives de caféiculteurs :** OP productrices (1ère transformation) → **Sopexxca :** OP exportatrice → **Solidar' Monde :** centrale d'importation

Des organisations où les producteurs sont représentés dans les prises de décisions

Ces organisations peuvent prendre diverses formes, entreprises, ONG... ce ne sont pas des organisations de producteurs, mais ils sont toutefois représentés dans les instances de prises de décisions, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'organisation de producteurs. Ces structures peuvent être spécialisées dans le commerce équitable ou bien porter un projet de développement plus global, où le commerce équitable n'est qu'un volet d'activité.

Cas d'une organisation d'exportation où les producteurs sont représentés

446 producteurs laotiens → **Lao Farmers Products** Entreprise de transformation et d'exportation où les producteurs sont représentés → **Groupement des Communautés Paysannes du Nord du Laos** → **Solidar' Monde :** centrale d'importation

Lao Farmers Products, une entreprise de transformation et de commercialisation au Laos.

Elle réalise la transformation de nombreux produits (jus et pâtes de fruits, confitures, fruits secs, riz, thé) venant d'une organisation de producteurs du Nord du Laos, où les 446 producteurs de riz sont regroupés au sein du « Groupement des Communautés Paysannes du Nord du Laos », le GCPNL. Ce groupement, actionnaire de Lao Farmers Products, sert à les représenter au sein de Lao Farmers Products. Les producteurs participent donc aux prises de décisions de l'entreprise.

Au sein de Lao Farmers Products, 55 salariés sont permanents. Les salaires sont avantageux, et l'entreprise prend en charge les déjeuners, les vêtements de travail, ainsi qu'une partie de l'assurance maladie. Les employés sont syndiqués et une représentante des salariés siège au Conseil d'Administration.

Lao Farmers Products travaille avec une rizerie qui stocke et décortique le riz. Les dernières étapes de la transformation sont réalisées dans les locaux de LFP, notamment un dernier tri des grains à la main, et l'emballage. Les boîtes de riz sont alors prêtes à être commercialisées. Une partie des ventes est réalisée localement, mais la majorité est exportée dans les filières de commerce équitable.



© FADM / Yaël Clec'h

Productrice Lao Farmers Products

Cas d'une organisation de production et d'exportation où les producteurs sont représentés

Artisans de 14 villages → **Centre des Metiers** → **Association des villageois de NDEM,** ONG de production et d'exportation où les producteurs sont représentés → **Solidar' Monde :** centrale d'importation

L'Association des Villageois de N'DEM, une ONG de développement qui gère la production ainsi que la commercialisation des produits

Les artisans des 14 villages de la région de N'Dem sont employés au sein du centre des métiers. Les artisans sont payés à la tâche, et les chefs d'ateliers ainsi que le personnel encadrant, sont salariés permanents. Le centre est géré par un responsable et un bureau qui coordonne l'ensemble des activités, depuis la gestion des commandes jusqu'à l'expédition aux clients, en passant par la production. C'est donc le centre des métiers qui est en relation avec les centrales d'achat des pays du Nord.

Ce centre des métiers a été créé par l'Association des Villageois de N'Dem qui a le statut d'ONG depuis 2006. Le centre des métiers est un pôle d'activité qui fait partie intégrante de l'ONG et de son projet de développement global, mis en place afin de freiner l'exode rural en permettant à la population de vivre d'une activité économique locale, dans des conditions sanitaires et sociales correctes.

Ainsi, de nombreuses réalisations ont été effectuées depuis 20 ans :

- l'alimentation en eau de trois villages grâce à un forage
- la création d'un centre de santé



© FADM / Bruno Georges

- la création d'une école (l'école était à 12 Km auparavant)
- la création d'une mutuelle d'épargne et de crédit
- le développement de combustibles alternatifs au bois (projet Bioterre) pour limiter la déforestation
- le maraîchage biologique

Toutes ces activités ont permis une amélioration considérable des conditions de vie locale.

Bien que la dynamique de l'ONG soit encore aujourd'hui très liée à celle de ses deux fondateurs, la pérennité et l'efficacité de ce projet de développement global ont été possibles grâce à l'implication de la population locale dans chaque action, des processus de décision à la réalisation.

Des organisations exportatrices où les travailleurs sont impliqués

Dans le cas des travailleurs salariés, la centrale d'achat est en relation avec une entreprise d'exportation, qui peut parfois être la même que l'entreprise de production. Les travailleurs peuvent être représentés dans la gouvernance de l'entreprise de production, soit collectivement par l'intermédiaire d'un syndicat, soit individuellement. Il arrive aussi que, malgré l'existence d'un syndicat, celui-ci n'intervienne pas dans la gouvernance de l'entreprise.

Tea Promoters India, une entreprise privée qui gère l'exportation de la production de thé

TPI se charge du transport et des formalités d'exportation du thé de plusieurs plantations. 20% de la production de thé est vendue localement, en Inde. Cette entreprise a aussi la volonté d'impliquer les producteurs de thé dans un projet plus global de développement social. Ainsi, un comité de gestion de 15 personnes a été créé et initie de nombreux projets dans la région, comme l'amélioration des services de santé, d'éducation, la mise en place de programmes d'éducation pour adultes...



© FADM

Ouvriers agricoles des plantations de thé → **Entreprise d'exportation TPI + comité de gestion des projets sociaux** → **Solidar'Monde :** centrale d'importation

L'agrément de nouveaux producteurs

Les importateurs du commerce équitable sont très sollicités par des groupements d'artisans ou de paysans du Sud (soit directement soit par le biais d'ONG ou de personnes relais au Nord), pour être référencés et voir leurs produits achetés selon les critères du commerce équitable.

A Artisans du Monde, il existe une procédure d'agrément intégrée à la politique de partenariat dont nous prenons ici l'exemple.

A l'origine, dans les années 70, le choix des producteurs pouvait parfois se baser sur des considérations politiques: on soutenait par exemple des régimes qui s'opposaient au système dominant. C'est ainsi que les cafés de la Tanzanie du président socialiste Nyerere ou des sandinistes du Nicaragua ont été importés. On ne parlait pas de « critères » ou de « principes » du commerce équitable qui d'ailleurs, à l'époque, s'appelait commerce alternatif. Le choix d'agréer un producteur se faisait en Assemblée Générale de la Fédération Artisans du Monde, par le vote des associations membres de la fédération.

Du soutien à des régimes politiques, on est passé à une logique de soutien aux producteurs. Cette évolution a accompagné le développement du commerce équitable : en prenant de l'importance, il a concerné des situations très diverses, de plus en plus

Les partenaires du Sud d'Artisans du Monde
107 groupements dans **44 pays**



Afrique
26 groupements
de producteurs
► **24%**



Asie
32 groupements
de producteurs
► **30%**



Amérique latine
49 groupements
de producteurs
► **46%**

© Photos : FADM

d'acteurs, de plus en plus de sollicitations...
Artisans du Monde reçoit en moyenne entre 100 et 200 demandes d'agrément par an de la part d'organisations de producteurs !

En 2006, le mouvement Artisans du Monde a décidé en Assemblée Générale, de mettre en place un comité d'agrément destiné à améliorer la transparence dans les choix des organisations de producteurs.
Le comité d'agrément de la Fédération Artisans du Monde est une instance de concertation devant permettre que les décisions concernant les relations avec les organisations de partenaires (intégration de nouveaux partenaires, arrêt des relations avec d'anciens partenaires, projets de coopération) soient prises de manière collective et en prenant en compte toutes les sensibilités et les réalités du mouvement AdM : au niveau commercial, pour le choix des produits, la garantie, l'éducation, le plaidoyer, l'appui aux partenaires. Ce travail de concertation garantit la cohérence, la transparence et l'information de toute la filière pour ces choix de partenaires et de partenariats.

Les étapes pour construire un partenariat

1. Les producteurs du Sud doivent prendre eux-mêmes l'initiative d'entrer en contact avec Artisans du Monde ou Solidar'Monde, la centrale d'achat. Ils doivent pouvoir garantir que leurs pratiques sont des pratiques de commerce équitable et montrer les certificats reconnus (WFTO, FTI, Ecocert, etc.). Voir la fiche « Garantie ».

2. Une première évaluation est réalisée par rapport aux conditions globales du commerce équitable : si la demande ne correspond pas, elle est écartée (qualité et intérêt des produits, gamme proposée – pas de concurrence entre organisations sur des produits similaires -, type d'organisation, projets de développement et d'appui, ...).

3. Pour les demandes retenues à ce stade, un questionnaire est proposé aux organisations permettant d'approfondir la connaissance sur divers aspects (critères du commerce équitable): production, organisation interne, répartition des rôles, des revenus, appuis aux producteurs, projets de développement. Par ailleurs, ces informations sont croisées avec d'autres sources (ONG locales, autres acteurs du commerce équitable, ...). .../...

.../...

4. L'analyse concernant l'intérêt de travailler avec ces organisations se fera alors collectivement au sein du comité de manière à envisager tous les aspects du futur partenariat : les produits sont-ils de qualité, sont-ils variés, la gamme est-elle intéressante ? Mais aussi : les possibilités de partenariats existent-elles ? Les organisations sont-elles sensibles aux aspects d'éducation et de plaidoyer du commerce équitable ? Y a-t-il des opportunités pour développer avec elles des actions de coopération rapprochée ? Portent-elles des actions de développement ou de plaidoyer particulièrement intéressantes, sont-elles dans des zones prioritaires d'action ?

5. Le comité d'agrément propose un avis motivé pour ses décisions qu'il soumet aux conseils d'administration de la Fédération Artisans du Monde et de Solidar'Monde, décideur final.